

## Charte du RCPE

*Cette charte rappelle les valeurs et les pratiques fondamentales de notre club en matière de pratique sportive en général, et dans la pratique du Rugby en particulier. Elle intègre le fait majeur qu'une Ecole possède par définition une vocation éducative et que son application dans le domaine du sport, lieu de projections idéalisées des enfants, doit la rendre encore plus exemplaire.*

*Cette charte s'exprime concrètement au travers d'attitudes et de comportements.*

*Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place, notre Ecole.*

**Art.1** – Les enfants, mais aussi l'encadrement (éducateurs et dirigeants) et les parents ont tous une même mission et un même **devoir de digne représentation de notre club** tant sur les installations qu'à l'extérieur, lors de déplacements et de rencontres sportifs.

**Art.2** – La passion et l'enjeu qui règnent parfois à l'occasion de certaines compétitions ne doivent pas nous écarter de la vocation fondamentale du sport qui reste « **l'esprit de plaisir dans et par le jeu dans un contexte de camaraderie et de constante amitié** ». A ce titre, les adultes (encadrement et parents) veillent à ne pas confondre encouragements et excitation envers les enfants. Ils modèrent leurs expressions et signalent les comportements déplacés. Les parents veilleront à rester derrière les barrières pour des questions d'assurance.

**Art.3** – **La politesse et le respect** sont les deux valeurs fondatrices de notre Ecole. « Bonjour », « S'il vous plaît » et « Merci » constituent la base de notre vocabulaire. Le respect des personnes : partenaires, adversaires, arbitres, éducateurs, dirigeants, parents et de toute autre personne en contact avec l'Ecole fait l'objet d'une vigilance permanente. Le respect des locaux, des installations, du matériel, des moyens de transport et de tout autre lieu fréquenté par l'Ecole est une nécessité.

**Art.4** – **L'assiduité** est la base de tout progrès. Elle est expressément recommandée. Elle permet de prendre confiance en soi et surtout de tisser des liens forts avec son équipe. A ce titre, merci de prévenir de son retard ou de son absence en contactant son éducateur.

**Art.5** – **Les parents font confiance à l'Ecole**. Ils n'interfèrent pas dans le travail des éducateurs et des dirigeants. Ils ont le droit de poser les questions qu'ils estiment utiles à la bonne pratique de leur enfant. Les responsables de l'encadrement sportif de l'Ecole ont le devoir de leur répondre. Ils sont à l'écoute des enfants et des parents. Ils doivent les éclairer dans l'évolution de la pratique de l'enfant.

**Art.6** – Le comité directeur et les éducateurs veilleront à une présence d'au moins 2 adultes (éducateurs ou parents) dans les vestiaires, respecteront la pudeur des enfants, n'auront **aucun comportement équivoque** et s'engagent à signaler aux autorités publiques tout comportement illicite.

**Art.7** – **Les parents s'engagent à informer** un responsable de la catégorie sportive de leur enfant ou de l'Ecole, de tout changement (familial, scolaire, personnel, pratique, etc.) qui pourrait contribuer à perturber l'évolution de la pratique de leur enfant.

**Art.8** – Enfants, encadrement, parents s'engagent à **porter haut nos couleurs** « Rouge et vert », dans le **respect des valeurs** édictées ci-dessus, des règles sportives en vigueur, de la mémoire de nos pères fondateurs et des glorieux anciens de l'ovalie.

**Art.9** – Il est du devoir de tout responsable de l'Ecole et des parents de veiller à la **mise en œuvre de cette charte**